

Verts Auvergne

Le journal de l'écologie politique



n° 65 - janvier 2016 - 2 €

édito

Partageons l'écologie du partage

Sommaire

- 1 - Édito de Nicolas Bonnet : Partageons l'écologie du partage
- 2 - Climat : qu'y a-t-il vraiment dans l'accord de Paris ?
- 3 - Régionales 2015
- 4 - Notre démocratie est leur cible, elle sera notre réponse - Après les régionales, s'attaquer aux causes profondes de la crise démocratique - 50 % de rabais fiscal pour Michelin, c'est non !
- 5 - Projet de loi Biodiversité : Une loi pour offrir la biodiversité aux marchés financiers
- 6 - Non aux expulsions à Notre-Dame-des-Landes - Pour 5 milliards €, ERDF nous doit plus que la lumière, la transparence !
- 7 - EDF, éleveurs : l'écologie au coeur du social ! - Faites de votre argent un MILITANT DE L'ÉCOLOGIE l'appel de SOS Loire Vivante
- 8 - La BD : "Tchernobyl, le nuage sans fin." - Soutenir.eelv.fr



En ce début d'année, je tiens à vous adresser mes meilleurs vœux pour 2016. De traditionnels et sincères vœux de santé et de bonheur, et des vœux plus collectifs pour un monde plus apaisé, une société plus solidaire, un environnement plus préservé... Une COP21 suivie d'effets. Mais pour que tous ces vœux ne restent pas lettre morte, le temps est désormais à l'action !

En Auvergne, et même en Auvergne-Rhône-Alpes, l'année politique 2015 avec les élections régionales s'est terminée sur un échec pour EELV, pour le Rassemblement auquel nous participions, et plus généralement pour la gauche. Dans toutes les régions, les écologistes reculent, toute stratégie électorale confondue. Le Rassemblement en Auvergne-Rhône-Alpes ne nous a pas permis d'atténuer cela. Nous avons pourtant porté des propositions crédibles et pertinentes, vraies solutions aux crises environnementales, sociales, économiques et démocratiques. Mais cette élection locale s'est jouée sur des considérations nationales et, dans le climat sécuritaire de l'après 13 novembre, notre message n'a pas été audible.

Cela nous confronte à un double défi : rendre notre projet politique plus désirable et redonner goût au débat démocratique dont nous avons tant besoin pour convaincre. Nous ne partons pas de rien : la conscience écologique n'a jamais été aussi forte dans notre société et les initiatives citoyennes fleurissent, montrant que des alternatives existent. Ayons à l'esprit qu'on ne naît pas écologiste, qu'on le devient, et accompagnons l'éveil de l'écologiste qui sommeille chez nombre de nos concitoyens.

Face au constat de la finitude des ressources naturelles de notre planète, un principe, me semble un bon point d'appui pour articuler notre discours : le partage.

Tout d'abord le partage des richesses produites, facteur de justice et donc de paix sociale, grâce notamment à l'instauration d'un revenu minimum d'existence pour tou-te-s, assorti d'un revenu maximum et d'une plus importante progressivité de l'impôt. Mais aussi le partage du temps de travail comme réponse au chômage de masse, via la distribution des gains de productivité réalisés ces dernières décennies grâce à l'informatisation et l'automatisation. Enfin, le partage des biens en passant d'une économie de la possession, très consommatrice en matières premières et en énergie, à une économie de l'usage, de la fonctionnalité, basée sur la location, les services, le recyclage et la réparation : ce sont à la fois des économies et des emplois.

Illustrations du lien entre environnement, social et économie, ces propositions éclairent la pertinence et l'originalité du projet de l'écologie politique. Elles devront pour moi être au coeur du projet que nous pourrions porter lors des échéances à venir. Même si le débat est loin d'être clos sur la stratégie des écologistes en 2017, ma conviction est que nous ne pouvons pas être absents de la présidentielle qui structure - malheureusement trop - la vie politique française.

Pour conclure, je vous appelle tous et toutes, écologistes, à soutenir ou à renouveler votre soutien à EELV en adhérant ou en devenant coopérateur. Que vous souhaitiez ou non prendre part à l'action d'EELV, nous avons besoin de vous, votre soutien sera notre force !

Nicolas BONNET

> AFFICHES

La Gaule sous occupation nucléaire

Un visuel humoristique qui ne laisse pas indifférent pour interpeller de 9 à 99 ans.

Format : 29,7 x 42 cm, papier recycle 130 gr • 1 € l'une, 8 € les 10, frais de port compris • Réf. MAGON

sortirdunucleaire.org



Climat : qu'y a-t-il vraiment dans l'accord de Paris ?

ELV s'est félicité de l'adoption de l'accord sur le climat, au Bourget à la COP21. Il s'agit d'une étape historique. En l'adoptant, les pays du monde montrent qu'ils mesurent l'ampleur et les dangers d'un dérèglement climatique non contrôlé.

La volonté de rester en deçà de 2 degrés de réchauffement en moyenne est une avancée réelle. On peut se réjouir de cette prise de conscience et de cette volonté collective d'éviter le pire. La question de la justice climatique a été au cœur des négociations à juste titre. En permettant aux pays en développement de s'adapter, les Etats les plus riches ont reconnu l'importance de mettre en œuvre une justice climatique.

Nous assistons pour la première fois dans l'histoire de l'humanité

à un début de gouvernance mondiale sur un enjeu majeur, la naissance d'une diplomatie du climat et la prise en compte collective des enjeux immenses pour l'avenir de l'humanité que constitue la sortie indispensable des énergies fossiles. La voie est désormais ouverte pour aller vers des économies 100% renouvelables : il s'agit d'une priorité absolue. Avec la nécessité urgente de lancer des outils de régulation de la finance, il faudra à l'avenir être vigilant quant à la mise en œuvre de cet accord et poursuivre l'indispensable mobilisation citoyenne et universelle. La France doit notamment montrer la voie en appliquant cet accord à toutes les échelles, nationale et locale.

Mais au-delà des grands principes, qu'y a-t-il vraiment dans cet accord ?

Climat : qu'y a-t-il vraiment dans l'accord de Paris ?

Emilie Massemin dans Reporterre en décrypte les termes.

L'Accord de Paris sur le climat, adopté le 12 décembre, marque une étape, après l'échec de Copenhague, en 2009. Tous les pays, riches et pauvres, sont d'accord pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, et visent un réchauffement inférieur à 1,5°C. Mais pour le reste, le texte est très décevant. Voici son décryptage..

Est-il, conformément à la formule du ministre des Affaires étrangères, Laurent Fabius, « différencié, juste, durable, équilibré et juridiquement contraignant » ? Reporterre est sceptique : il y a quelques bonnes idées, mais elles ont été affaiblies au maximum par les pays qui ont encore intérêt à polluer.

La portée juridique de l'accord

L'accord de Paris, qui devrait rentrer en vigueur en 2020, est précédé d'une « **décision** » de la COP (Conférence of parties) dans laquelle sont précisés certains points de l'accord, ainsi que l'action à mener avant 2020. La portée juridique de ces deux documents est différente. La décision de la COP a un pouvoir juridique relativement faible : elle peut être contredite par la décision de la COP suivante. En revanche, l'accord constitue un traité, s'il est ratifié par 55 pays représentant 55 % des émissions, et c'est un acte juridique international dont les dispositions engagent les États qui le ratifient. Mais la contrainte est toute politique, puisque l'ONU ne prévoit pas de sanction pour les mauvais élèves qui ont la possibilité de quitter l'accord trois ans après son entrée en vigueur, sans être inquiétés.

Ne pas dépasser 1,5°C et plafonner les émissions - mais sans date et sans moyen

Les pays se sont fixé un objectif de long terme réellement ambitieux : « [Contenir] l'élévation de la température moyenne de

la planète nettement en-dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et [poursuivre] l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels ». Cependant, l'accord ne spécifie aucun moyen véritable pour atteindre cette ambition.

Il est seulement précisé que les États ne devront pas émettre plus de GES qu'ils ne seraient capables d'absorber (en plantant des forêts, en changeant de pratiques agricoles de sorte à améliorer le stockage du carbone dans le sol, etc.).

Tous les États publieront leurs objectifs d'émissions

Chaque État doit se donner des objectifs de réduction des émissions de GES, indiqués dans une contribution nationale remise à la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC). Aujourd'hui, 189 pays ont remis leurs contributions. Mais ces efforts nationaux additionnés ne suffisent pas à contenir le réchauffement sous la barre des 2°C, à fortiori de 1,5°C, comme le reconnaissent les Parties. Un cycle de révision de cinq ans des contributions nationales a donc été inscrit dans l'accord, ce qui est une très bonne chose. Mais le premier bilan mondial des contributions nationales n'aura lieu qu'en... 2023. Un peu tard pour rectifier le tir !

Ce travail commun de publication des "contributions", avec date et méthodologie commune, constitue le cœur opérationnel de l'Accord de Paris, sa seule vraie exigence : tout le monde publiera ses données et ses objectifs, et l'on espère que l'émulation entraînera le mouvement.

Aucune action concrète pour limiter les émissions

Pire, les moyens concrets de lutte contre le changement climatique sont éjectés de l'accord et renvoyés à des décisions ultérieures des COP (la prochaine aura lieu en novembre 2016 à Marrakech, au Maroc), à la portée juridique moindre. Les énergies renouvelables ne sont mentionnées que dans le préambule de la décision, et encore,

seulement en ce qui concerne les pays en développement et en particulier l'Afrique. Rien sur les émissions liées aux transports maritimes et aériens, ni sur les énergies fossiles. La mise en place d'un prix du carbone n'est mentionné que dans la décision. Par contre, l'accord ne ferme pas la porte aux marchés carbone, sur lesquels les pays riches « achètent » le droit de polluer chez eux à condition de compenser leurs émissions dans les pays en développement.

Les pays pauvres victimes du réchauffement privés de recours juridique

Les principales revendications des pays les plus vulnérables apparaissent, mais reléguées dans la décision de la COP ou dans le préambule. Tout a été bordé pour que les recours juridiques des pays en développement contre les pays développés, pour les obliger à assumer leurs responsabilités de pollueurs historiques, soient quasiment impossibles.

Les pertes et dommages aux

victimes d'une catastrophe climatique

Autre revendication importante des pays les plus vulnérables, la mise en place d'un mécanisme de « pertes et dommages » - sorte d'assurance pour les aider à se relever après une catastrophe climatique type typhon, tempête, inondation, etc., a bien fait l'objet d'un article à part dans l'accord (article 8). Seul problème, il est vide..

Les 100 milliards de dollars

continuent à jouer l'Arlésienne

En 2009, lors de la conférence de Copenhague, les pays développés avaient promis aux pays en développement de leur fournir 100 milliards de dollars de financements climat, chaque année à partir de 2020. La récolte est maigre. La somme de 100 milliards associée à la notion de plancher a été rejetée de l'accord et reléguée dans la décision de la COP. Rien non plus sur le fait que ces financements seront additionnels à l'aide au développement déjà apportée.

Régionales 2015

Rencontre avec Fatima BEZLI-PARRET seule élue d'Auvergne.

VA : Quelle est ta réaction à l'issue de cette élection ?

Je veux bien sûr remercier les 12602 électeurs et électrices qui ont choisi de mettre dans les urnes puydômoises le bulletin de la liste du Rassemblement citoyen écologique et solidaire. Ils ont confié leur voix à notre belle liste variée, engagée, et qui portait un projet ambitieux pour la Région.

Même si le résultat régional de 6,9 % n'est pas à la hauteur des ambitions qui nous animaient et ne permet pas la mise en oeuvre de notre projet novateur, je fais la promesse de continuer à défendre nos valeurs de solidarité et de Bien Vivre Ensemble, et, malgré l'ambiance délétère, de les partager.

VA : Comment as-tu vécu la campagne électorale ?

Avant les attentats du 13 novembre, j'ai ressenti le besoin d'écologie, l'intérêt pour la COP21. Après la suspension de la campagne due au deuil national, la reprise n'a pas pu se faire. Notre programme disait que même sans plus de moyens, on pouvait gérer mieux pour vivre mieux au quotidien. Peu importait le message, c'est la peur qui a dominé. Le discours de la droite a été plus entendu. Au moment des élections, les gens, pris dans l'état d'urgence, avaient besoin du discours sécuritaire, ils ont voté sur des thématiques nationales.

VA : et sur le résultat de l'élection ?

C'est un échec important, et le résultat a été le même quelque soit la stratégie régionale des écologistes.

Je ne comprends pas l'attitude des électeurs qui lors des sondages disent à 80-90% qu'ils ne veulent plus des politicards-cu-

mulards, mais votent pour les super cumulards et les candidats qui font le show.

VA : Laurent Wauquiez est maintenant le président de la grande région Auvergne-Rhône-Alpes, quelles sont tes premières réactions ?

Wauquiez ne pourra pas présider correctement la Région, il est député, maire du Puy-en-Velay et le n°2 de Les Républicains, ce seront donc des gestionnaires des services qui géreront les dossiers, ce ne sont donc plus des élus qui décideront.

De parlementaire national ou européen à président de communauté d'agglomération, en passant par Maire, la plupart des nouveaux Vice-Présidents occupent d'ores et déjà une à deux fonctions à laquelle ils devraient consacrer tout leur temps. Les auvergnats et rhônalpins devront se contenter de vice-présidents à mi temps ou moins.

Beaucoup de pouvoir est délégué et concentré entre les mains d'une commission permanente bien réduite. Avec Wauquiez on a un vice-président «Sécurité, pêche et chasse et partenariats internationaux», Philippe Meunier, Député, connu pour avoir proposé d'armer les parlementaires ! Il confirme qu'il tiendra chacun de ses engagements surtout la "contribution à l'effort national de sécurité" : dans les trains, lycées et aide aux communes qui veulent "s'équiper en vidéo protection".

La Région a de grosses compétences, Wauquiez pourra faire les choix qu'il souhaite. Par exemple mettre les moyens sur les routes plutôt que sur les trains (ce qu'il a déjà mis en oeuvre avec la fermeture de lignes ferroviaires), sur la sécurité même si ce n'est pas une compétence régionale.

.Notre travail d'opposition sera notre vigilance de lanceurs d'alerte.



Les élu-es du Rassemblement citoyen écologique et solidaire : Emilie Marche (Isère), Corinne Morel Darleux (Drôme), Jean-Charles Kohlhaas (Rhône), Monique Cosson (Métropole de Lyon), Fatima Bezli (Puy-de-Dôme), Myriam Laidouni-Denis (Isère), Andréa Kotarac (Métropole de Lyon), et absente sur la photo Fabienne Grébert (Haute- Savoie)

Les élections régionales de 2015 vont laisser des traces dans le paysage politique français. Après une campagne électorale de bas étage où les petites phrases, l'état d'urgence et la surenchère sécuritaire ont pris le dessus sur les enjeux régionaux et les aspirations des citoyens pour leur quotidien, la droite l'emporte dans 7 régions sur 13. Les régions Nord Pas de Calais Picardie et Provence Alpes Côte d'Azur sont aujourd'hui privées de pluralisme et n'auront aucun représentant de gauche et écologiste dans leurs assemblées. Sombre tableau qui confirme qu'il est urgent de repenser notre système démocratique et électoral.

En Auvergne Rhône-Alpes, M. Laurent Wauquiez, après avoir repris dans sa campagne les idées du FN, s'installe à la présidence de la Région. Après avoir proposé des centres d'internement et des portiques de sécurité dans les lycées, après avoir fait des promesses démagogiques qui ne relèvent pas de la Région, après avoir insulté et méprisé l'écologie et les écologistes, après avoir menacé les associations et valorisé la «Manif pour tous», ces champions du cumul des mandats vont devoir enfin construire un projet politique pour les Auvergnats et les Rhônalpins. Après cette campagne nauséabonde, nous craignons le pire pour notre région et le bien vivre des habitants.

Nous ne les laisserons pas détruire la vie associative et les mécanismes de solidarité. Nous n'accepterons aucun recul dans la lutte contre le dérèglement climatique et contre la pollution. Le Rassemblement citoyen écologique et solidaire aura un groupe de 8 élu-es dans cette nouvelle Région. Nous serons déterminés, nous ne nous résignerons pas, et l'ensemble des habitants qui auront à pâtir de ces orientations politiques pourront compter sur nous pour les défendre dans l'assemblée. Laurent Wauquiez représente la droite dure, extrême : nous serons une opposition dure, ferme. En lien avec tous les acteurs qui commencent déjà à s'inquiéter de leur sort, nous organiserons les résistances des élus et des citoyens. Nous travaillerons chaque dossier, nous alerterons de tout ce qui se trame dans l'assemblée, nous incarnerons et ferons vivre l'opposition de gauche et écologiste tout au long du mandat. (extrait du communiqué de presse du Rassemblement)

Notre démocratie est leur cible, elle sera notre réponse

Publié le 25 novembre 2015 par les élus de Clermont-Ferrand Communauté

La France a été violemment frappée par le terrorisme. L'état d'urgence se focalise d'abord sur la sécurité de la population. Cela ne doit pas se faire au détriment des valeurs que visent ces attaques.

Policrière, l'urgence n'en reste pas moins démocratique. Ce serait reconnaître une victoire aux terroristes que de faire reculer nos droits fondamentaux pour d'incertains bénéfices. L'émotion, la peur et la sidération ne sont pas bonnes conseillères et ne doivent pas supplanter la nécessaire délibération démocratique, rationnelle et lucide.

Démocratique, l'urgence est aussi climatique et écologique, comme nous le rappelle la Conférence de Paris sur le climat. Nous devons interroger les racines des crises que notre monde traverse. Surconsommation d'énergies fossiles qui enrichit des régimes corrompus, du Moyen-Orient à l'Europe orientale ; surémissions de gaz à effet de serre qui accélèrent le changement climatique et son cortège de crises, notamment agricoles, sources de conflits entre les peuples.

Le changement climatique est un multiplicateur de menaces, y compris terroristes. Le cas de la Syrie est éloquent : 1 million de déplacés internes liés à une sécheresse historique entre 2006 et 2010 ont contribué à la dislocation du pays.

L'urgence est aussi locale. Soutenons les initiatives et alternatives citoyennes, créatrices de liens, porteuses de solutions : ce sont de vraies réponses à la terreur et aux fanatismes.

On entend plus le fracas de l'arbre abattu que le murmure de la forêt qui pousse, dit un proverbe africain. Il est donc urgent d'écouter aussi pousser la forêt.

Nicolas. BONNET, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT, Dominique ROGUE-SALLARD, François SAINT-ANDRÉ

<http://elus-clermontferrand.eelv.fr>

**Le Congrès
d'EUROPE ÉCOLOGIE LES VERTS
aura lieu en deux-temps :**
- décentralisé en région
**le samedi 28 mai 2016 pour la désignation
des délégués au congrès**
- le congrès fédéral le samedi 11 juin 2016
en Île-de-France

Après les régionales, s'attaquer aux causes profondes de la crise démocratique

Publié le 13 décembre 2015

Ce dimanche 13 décembre, les Françaises et les Français ont répondu présents pour éviter le pire, donner les clefs d'une ou plusieurs régions au Front national.

Cependant, nous ne sommes pas passés loin de la catastrophe et aucun «camp» ne peut se réjouir du résultat. Le rejet du politique est massif et la politique gouvernementale ne suscite pas d'adhésion.

Il appartient désormais à l'ensemble de la classe politique de prendre la mesure de la crise démocratique et de s'attaquer à ses causes profondes. Cela passera nécessairement par une refondation du régime politique français pour aller vers une meilleure représentation des Françaises et des Français.

Cela passera également par la mise en œuvre de politiques plus solidaires et plus écologistes, capables de redonner confiance dans l'avenir. Nous pouvons pour cela nous appuyer sur le résultat de la COP21 et sur l'écologie qui, dans sa capacité à penser l'avenir et le long terme, peut proposer une alternative ouverte et inclusive, radicalement opposée à celle de l'extrême droite.

Un lourd chantier de fond attend l'ensemble de la classe politique française. Les écologistes y prendront toute leur part.

Emmanuelle COSSE, secrétaire nationale de EELV

50 % de rabais fiscal pour Michelin, c'est non !

Le 15 janvier dernier, le Conseil communautaire de Clermont Communauté se prononçait sur l'opportunité d'un abattement fiscal de près de 900.000 euros au profit de l'entreprise Michelin dans le cadre de son activité de recherche-développement.

Nous avons voté contre ce dispositif, tant du fait de la faiblesse de la délibération, du manque d'informations et de garanties quant aux conséquences budgétaires précises de cette mesure de dépense fiscale, que de la pertinence assez faible de cette aide en direction d'une entreprise multinationale comme Michelin qui profite là d'un véritable effet d'aubaine.

Au nom du groupe écologiste, Guillaume Vimont et Odile Vignal ont pris la parole, rappelant quelques points fondamentaux :

- Les aides aux entreprises peuvent

être un levier pour la transition écologique : elles nécessitent néanmoins d'être mieux ciblées en fonction des besoins des territoires et des besoins des entreprises, de l'efficacité des aides;

- Il existe d'autres besoins non financés sur notre territoire;

- Il est extrêmement gênant d'avoir à se prononcer sur des dépenses quant le montant de celles-ci n'est pas clairement établi au moment du vote;

- Cette mesure introduit une vraie distorsion dans la perception de la politique fiscale locale : +9 % de hausse d'impôts pour les particuliers, un abattement de 50 % pour une multinationale.

Projet de loi Biodiversité : Une loi pour offrir la biodiversité aux marchés financiers

Le projet de loi Biodiversité est actuellement en discussion au Sénat après son passage à l'Assemblée Nationale au printemps 2015. Il instaure plusieurs mesures qui nous semblent utiles pour renforcer les dispositifs existants ou préserver certains milieux particulièrement fragiles. Mais déjà au Sénat, l'amendement sur l'interdiction des néonicotinoïdes a été retoqué. Qu'en restera-t-il au final ? Voici un extrait de Campagnes Solidaires, le magazine de la Confédération Paysanne d'Avril 2015, qui explique toute l'ambiguïté de ce projet de loi.

Le projet de loi biodiversité débattu en mars en première lecture à l'Assemblée Nationale se montre impuissant face la biopiraterie.

La diversité de la vie est insupportable parce qu'elle se reproduit gratuitement. Comment enrichir les riches si aucun argent n'est utilisé pour produire les biens essentiels que nous offre la nature ? En 1992, la Convention sur la diversité biologique, CDB (1) a mis fin à ce scandale en faisant rentrer la biodiversité dans le marché. **Si les peuples indigènes qui vivent de leur immersion au sein de la biodiversité sauvage sont les plus menacés, les paysans qui cultivent et élèvent la biodiversité végétale, animale, des micro-organismes des sols et des transformations fermières sont aussi la cible des marchés.**

La promesse du partage des avantages fut le miroir aux alouettes chargé de faire accepter les brevets sur la vie. Mais, depuis 1992, seules quelques miettes ont été partagées tandis que les brevets et autres COV (2) des industries pharmaceutique, chimique, agro-alimentaire et semencière ont pillé les savoirs populaires et confisqué les soins des plantes, des animaux et des hommes, les semences et es animaux reproducteurs. Pour redorer le blason de la CDB terni par 20 ans d'inefficacité, le protocole de Nagoya promet de l'appliquer pour de bon depuis octobre 2014. Le projet de loi biodiversité débattu en mars en première lecture à l'Assemblée nationale est sa déclinaison française : impuissant face la biopiraterie, il la renforce au contraire avec le nouveau marché de la « compensation ».

Il serait pourtant simple de conditionner toute autorisation de mise en marché, tout brevet ou COV, à l'indication des ressources génétiques utilisées afin de vérifier que le partage des avantages a été respecté. **Mais la loi biodiversité préfère s'appuyer sur les déclarations spontanées de l'industrie sans se donner aucun moyen de les contrôler. La farce du partage des avantages a encore de beaux jours à vivre !**

Privées de tout accès au marché réservé par le catalogue aux seules semences confisquées par un COV ou hybrides F1, les semences paysannes sont enfermées dans les banques de gènes où elles constituent le réservoir de ressources génétiques de l'industrie. Mais ce vieux réservoir ne se renouvelle plus. L'industrie a aujourd'hui besoin de nouveaux caractères génétiques d'adaptation aux changements climatiques et de résis-

tances aux nouveaux pathogènes devenus eux-mêmes résistants à ses pesticides, caractères que les plantes développent dans les champs d'aujourd'hui où les « systèmes semenciers paysans informels » les sélectionnent.

Estimant que tout ce qui pousse dans les champs des paysans appartient au « patrimoine commun » librement accessible, l'Inra relance les collectes de semences et de savoirs paysans concernant ces nouveaux caractères. L'industrie n'a plus qu'à identifier quelques séquences génétiques associées à ces caractères pour les breveter et interdire ainsi aux paysans qui ont donné leurs semences de continuer à les cultiver.



Suite à l'interpellation de l'Inra par la Confédération paysanne lors du dernier Salon de l'Agriculture, de nombreux députés ont proposé que la loi biodiversité interdise ces brevets sur les « traits natifs ».

Mais pour la ministre de l'Écologie, la France serait impuissante face aux lois européennes et « on devrait au contraire encourager les paysans à déposer des brevets concernant leurs pratiques ». Espérons que ses conseillers lui expliqueront que les paysans partagent leurs semences et n'utilisent pas les outils de séquençage génétique destinés à les breveter.

Les mêmes députés ont voulu interdire les colza et tournesols mutés qui détruisent la biodiversité en disséminant leurs gènes de tolérance aux herbicides : là encore, la ministre a préféré reporter le débat.

Enfin, au lieu d'interdire les atteintes irréversibles à la biodiversité, la Loi propose de les « compenser ». Comme si une mare aux canards en Camargue pouvait « compenser » la destruction d'une zone humide à Notre-Dame-des-Landes. La Caisse des Dépôts vend déjà pour cela des « actifs naturels ». Ce nouveau marché va accorder un droit à détruire

la biodiversité en un endroit en échange de sa « restauration » ailleurs.

La biodiversité n'est pas un produit financier, il est temps que les paysans et les citoyens se réapproprient la gestion collective des communs naturels et cultivés !

Guy Kastler

(1) La Convention sur la diversité biologique (CDB) est un traité international adopté lors du sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992.

(2) Certificat d'Obtention Végétale, droit de propriété industrielle spécifique aux semences.

Quatre propositions de lois ont été votées.. Quatre lois qui portent chacune des avancées importantes pour notre santé et celle de nos enfants ainsi que pour la préservation de la planète.

La première sur **l'interdiction de la publicité sur France Télévisions durant les émissions pour enfants.** Cette mesure est indispensable pour préserver nos enfants d'incitations malsaines à la consommation à outrance. Les arguments donnés par la Ministre de la culture pour inciter à voter contre ont heureusement été rejetés. Rappelons qu'il est un autre moyen de soutenir l'audiovisuel public que la publicité : le financer.

Seconde loi sur **les pics de pollution et l'automatisation des mesures d'urgence.** Cette loi était indispensable pour ne plus revivre les atermoiements et hésitations au sujet des mesures à prendre les jours de pollution aux particules fines. La circulation alternée est ainsi inscrite dans la loi.

Puis la troisième : **manger bio et local.** La loi prévoit que 40% de l'alimentation dans la restauration collective provienne de circuits courts et d'une agriculture durable. C'est une avancée et un symbole fort pour l'ensemble des collectivités qui travaillent aujourd'hui à rendre la restauration collective plus soutenable.

Enfin la quatrième, dite «Loi DETOX» portée par Jean-Louis Roumégas visant à intégrer un **principe de substitution des produits chimiques**, et ce afin d'en finir avec ces produits dangereux pour la santé et l'environnement.

Non aux expulsions à Notre-Dame-des-Landes

Pour 5 milliards €
ERDF nous doit plus que
la lumière :
la transparence !

Répondant à l'appel des composantes de l'opposition au projet d'aéroport, 20 000 personnes, 400 tracteurs, plus d'un milliers de cyclistes ont manifesté samedi 9 janvier sur le périphérique de Nantes. D'autres manifestations se sont déroulées le même jour un peu partout en France à l'appel des comités de soutien locaux comme à Clermont-Fd.

Il s'agissait de répondre aux menaces d'expulsions des habitants et paysans dits « historiques » qui étaient propriétaires ou locataires avant la déclaration d'utilité publique.

Le gouvernement ayant trahi les accords obtenus par la lutte selon lesquels, ni les travaux de l'aéroport, ni les expulsions ne commenceraient avant l'épuisement des recours juridiques.

Organisée en très peu de temps, cette manifestation fut un grand succès ; « la mobilisation paysanne est au rendez-vous au-delà des espérances » selon Julien DURAND, porte-parole de l'ACIPA (Association Citoyenne Intercommunale des Populations concernées par le Projet d'Aéroport).

Contrairement à la manifestation de février 2014 à Nantes qui avait donné lieu à de nombreuses dégradations, ce rassemblement s'est tenu pacifiquement, dans une ambiance bon enfant avec un « grand banquet » organisé sur la voie publique.

Changement d'ambiance en soirée, lorsque les paysans avec leurs tracteurs ont occupé le pont de Chevire avec la volonté d'y rester tant que le Président de la République ne se serait pas exprimé par rapport aux expulsions.

Le gouvernement répond par la force et la répression !

En guise de message, la Préfecture a répondu par la force ; c'est sous les canons à eau et les gaz lacrymogènes que les paysans ont du se replier au risque de se faire taper dessus et casser leur matériel.

De la répression, il en fut aussi question, pen-

dant l'opération escargot qui s'est tenu quelques jours après : la police a arrêté plusieurs groupes de véhicules qui ralentissaient le trafic en solidarité avec les paysans et habitants de la ZAD. Les véhicules des conducteurs ont été saisis. Les personnes emmenées en garde à vue et inculpées, 19 au total passeront toutes en procès le 24 février pour « entrave à la circulation sur le périphérique ».

Mercredi 13 janvier s'est tenue une audience en référé expulsion au **Tribunal de Grande Instance de Nantes**. Cette assignation concernerait 4 exploitations agricoles et 11 familles : paysans, habitants locataires ou propriétaires historiques.

AGO/Vinci, qui agit pour le compte de l'État via le ministère de l'Écologie, réclamait :

- l'expulsion immédiate, sinon astreinte de 200€ par jour et par dossier (4 pour certains) avec le concours de la force publique.
- saisie et séquestration des biens et cheptels
- pas d'application de la trêve hivernale...

Entre 2000 et 3000 personnes s'étaient rassemblées en soutien devant le TGI. Des prises de parole ont eu lieu dans une ambiance calme et attentive.

Néanmoins, le jugement du tribunal mis en délibéré le 25 janvier a ordonné les expulsions.

Le combat continue.

Gérard MATICHARD



Antennes-relais, compteurs Linky, électro-sensibilité... en savoir plus

Nombre de citoyens se posent des questions sur le déploiement de ces nouveaux compteurs ; une première réunion s'est tenue le 29 décembre à Agonges. Tout commence par l'information du public, ainsi les différents liens et documents dans l'encadré « en savoir plus » vous permettront d'en savoir un peu plus sur la face cachée de ce supposé « progrès ».

Des actions à la fois collectives et individuelles sont lancées comme l'envoi de courriers refusant le remplacement de son compteur à ERDF. Pour plus d'informations, consultez les liens suivants.

Gérard MATICHARD

<http://www.priartem.fr/>
<http://www.electrosensible.org/b2/index.php/accueil/>
<http://www.cyberacteurs.org/cyberactions/compteur-linky-sens-eco->

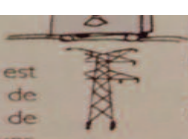
[nominique-eco-1084.html](http://www.nominique-eco-1084.html)
<http://www.agoravox.tv/tribune-libre/article/nouveau-compteur-erdf-linky-la-51806>
<http://www.20minutes.fr/sante/17>

43423-20151203-energie-commune-
veut-bannir-compteurs-linky-gazpar
<http://www.santepublique-editions.fr/agir-avec-vos-voisins-contre-l-implantation-des-compteurs-linky-da>

[ns-votre-immeuble.html](http://www.linformaticien.com/actualites/id/36412/un-appel-a-la-mobilisation-contre-les-compteurs-linky.aspx)
<http://www.linformaticien.com/actualites/id/36412/un-appel-a-la-mobilisation-contre-les-compteurs-linky.aspx>

Nous sommes en 70 après Hiroshima. Toute la Gaule est occupée par des centrales nucléaires, des usines de transformation de l'uranium, des transports, des stockages de déchets nucléaires, des usines et bases de missiles atomiques. Retraçables dans les œuvres des institutions du lettré médiéval.

CHASSUM
VASUM



POSTUM
TCHERNOBYLUM

TYROÏDIVUM

EDF, éleveurs : l'écologie au coeur du social !

Retour de flammes et extension de la crise de l'élevage; mobilisation des employés d'EDF à l'annonce d'une réduction de 5% des effectifs sur trois ans. L'actualité des mouvements sociaux de ces derniers jours en France est tout à fait particulière : si les revendications sont sociales, les crises sous-jacentes sont énergétiques et écologiques.

Le retour de flammes (attendu) de la crise de l'élevage nous rappelle que nous assistons, plus largement, à la mise en coupe réglée de l'agriculture française par les marchés européens et mondiaux au nom de l'impératif de compétitivité tel que formulé par l'industrie agro-alimentaire. Le système d'hyper-production agricole aboutit à une catastrophe écologique et donc humaine, économique et sanitaire, débouche sur une contradiction majeure entre le vivant et un mode de production industriel. Si la surface de la crise est sociale, le coeur du problème est écologique – et donc humain.

Les difficultés sociales d'EDF ne sont là encore que la partie émergée d'un iceberg qui marque la faillite du tout-nucléaire dans la production d'électricité en France. La faillite

d'AREVA, celle du programme EPR (réacteur à eau pressurisée), les coûts d'entretien exorbitants d'un parc de réacteurs nucléaires vieillissants, l'explosion des coûts liés au stockage des déchets les plus nocifs... sont les manifestations économiques de la faillite d'un modèle (de production, distribution, consommation) énergétique plus du tout en phase avec les capacités d'absorption de la société, de l'environnement et du vivant.

Des fruits de la croissance à ceux du vivant

Aussi les questions sociales posées par les mouvements des éleveurs et des employés d'EDF ne portent donc plus seulement sur la redistribution des fruits de la croissance, ou le partage de la valeur ajoutée (ou des efforts à fournir) : elle touche avant tout au point crucial du modèle de production et par là au rapport entre l'homme et son environnement, entre l'homme et le vivant.

Conséquence : ne les traiter que sous un strict aspect social conduit à une vaine (et sans fin) tentative de réparation sociale de la destruction de ces secteurs.

Faute de politique alimentaire et agricole ambitieuse, avant tout européenne, qui rende viable la transition vers un modèle alternatif respectueux des hommes et de la nature, le gouvernement se perd en annonces successives destinées à éteindre le feu, ou du moins à éviter qu'il ne prenne des proportions catastrophiques et incontrôlables.

Faute de politique énergétique tournée vers une transition profonde des modes de production, distribution, consommation – qui constitue en soi une transition économique de première ampleur, au niveau des territoires -, les mesures prises tant par EdF que par le gouvernement se réduisent à des plans de sauvegarde partiels pavant la voie aux suivants.

L'actualité nous dévoile que l'écologique, l'économique et le social sont aujourd'hui indissociables. C'est sur ces différents plans que chaque crise doit être appréhendée, faute de quoi l'action politique perdra toute crédibilité.

*François SKVOR, Odile VIGNAL
porte-parole*

Faites de votre argent un MILITANT DE L'ÉCOLOGIE l'appel de SOS Loire Vivante

Succès pour l'appel à épargne solidaire, avec Terre de Liens Auvergne, pour l'acquisition de 25 ha pour l'installation d'un agriculteur en bio près du site de Serre de la Fare.

Financements participatifs réussis également par le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne qui a acquis, grâce aux dons, plusieurs espaces naturels fragiles, complexes et dynamiques, dans le but de les protéger par une gestion adaptée.

Bravo ! Ces 2 modèles d'appel à la générosité (épargne et dons), facilités par internet, font leur preuve et ça marche ! Et cela nous inspire...

Dernièrement SOSLoire Vivante a eu l'opportunité de sauver 8 ha en bord de Loire à Orzihlac (43), dernière zone d'expansion de la Loire avant l'agglomération du Puy.



Cette ancienne gravière réhabilitée ainsi que les prairies alentours sont des refuges pour la faune. Ce lieu sera ouvert au public. Nous imaginons aussi inscrire ce site comme « Havre de Paix pour la Loutre d'Europe »,

opération qui vise à créer les conditions d'accueil et à communiquer sur cet engagement. Pour l'acquisition, l'aménagement et la gestion durable de ce site d'exception, au-delà des aides publiques déjà obtenues, SOS Loire Vivante doit encore rassembler : 7 860 €

De plus nous avons maintenant la possibilité d'acheter 5 ha de forêts près du Mas de Bonnefont (43), terrains sauvés des eaux par les militants.

Situées à proximité immédiate du Mas de Bonnefont, propriété de SOS Loire Vivante, ces forêts de pente ont été sauvées des eaux grâce au combat contre le barrage de Serre de la Fare.

Aujourd'hui classées Site Natura 2000 et traversées par le chemin des oiseaux, elles abritent une biodiversité remarquable. Pour l'acquisition, l'animation et la gestion durable de ce site d'exception, SOS Loire Vivante doit rassembler : 9 720 €

Aidez-nous à protéger les milieux sensibles et zones humides. Participez au mouvement de financement solidaire, faites un don et profitez d'une réduction d'impôt !

Toutes les infos et dons en ligne sur le site internet : www.sosloirevivante.org ou chèques à SOS LOIRE VIVANTE
8 rue Crozatier
43000 Le Puy-en-Velay

déchets nucléaires, des usines et bases de missiles atomiques. Retraquées dans les camps des institutions, du lobby nucléaire et des grands médias, les garnisons de nucléocrates distillent la bonne parole sur les "bienfaits" du nucléaire. Mais un peu partout, d'irréductibles Gaulois ne s'en laissent pas conter et harcèlent les légionnaires du nucléaire...



La BD : "Tchernobyl, le nuage sans fin."

30 ans après l'explosion du réacteur nucléaire, le combat pour faire éclater la vérité raconté dans une bande dessinée événement.

Pour finaliser ce projet, l'AFMT (Association Française des Malades de la Thyroïde) qui s'occupe de collecter les fonds a besoin de vos dons et fait appel à votre citoyenneté.

Quelle que soit votre position sur le nucléaire, quel que soit votre engagement politique, quelle que soit l'ONG que vous soutenez, vous devez contribuer à la diffusion d'un document qui va aider à comprendre les conséquences de la catastrophe du 26 avril 1986 dont nous allons bientôt commémorer le trentième anniversaire.

Explications détaillées sur la réalisation de cette BD et les modalités du versement de votre contribution :

<https://fr.ulule.com/tchernobyl>

VERTS AUVERGNE
Journal trimestriel
du parti **EUROPE ECOLOGIE**
LES VERTS Région **AUVERGNE**
11 rue des Deux Marchés
63000 Clermont-Ferrand
tél. 04 73 91 02 73

Janvier 2016
2 € N° 65

Dispensé de timbrage CLERMONT-FERRAND



déposé le



Cette hormone de synthèse, dont parle la planche ci-dessus, on la trouve dans le Lévothyrox. Incroyable : le Lévothyrox est le "médicament prescrit" le plus vendu en France, en 2014 :

En 2012, il y avait 2,9 millions de consommateurs de Lévothyrox en France : Il faut expliquer à ces 2,9 millions de citoyens, que leur maladie n'est pas forcément due à la faute à "pas d'chance", ni à un excès de zèle dans les techniques de dépistage. L'iode 131 et le césium 137 déposés par le nuage de Tchernobyl y sont peut-être pour quelque chose.

Journal trimestriel des Verts Auvergne
imprimé par nos soins
Tirage 1800 exemplaires
ISSN 1260934 X ; CPPAP 0116 P 11214
Abonnement : 7.20 € par an
Directeur de la Publication
François SKVOR
Directeur de la Rédaction
Bruno FREGONESE
Secrétaire de Rédaction
Dominique DUMAZEL

Contactez-nous :
auvergne@eelv.fr
<http://auvergne.eelv.fr>
ou envoyez le coupon ci-dessous à
EUROPE ECOLOGIE VERTS AUVERGNE
11 rue des Deux-Marchés
63000 CLERMONT-FERRAND

M.....
Adresse.....

tél ou mail
désire

- s'abonner au journal des Verts Auvergne au prix de 7.20€/an
- adhérer au parti Europe Ecologie Les Verts
- soutenir EELV et fait un don de€ par chèque à l'ordre de l'association de financement d'EUROPE ECOLOGIE LES VERTS AUVERGNE



SOUTENIR.EELV.FR

LA PLANÈTE
A BESOIN DES **ÉCOLOGISTES**
LES ÉCOLOGISTES
ONT BESOIN DE **VOUS**

rendez-vous sur
[http:// auvergne.eelv.fr](http://auvergne.eelv.fr)